

Date : mar. 16.06.

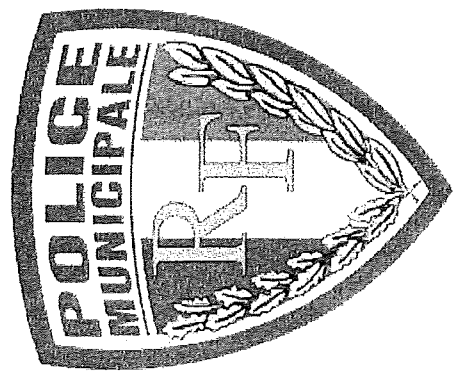
Vous avez transféré ce message le 16.06.2020 16:46.

De : service@paypal.ch <paypal.ch@gmail.com>

À :

CC :

Objet : Re: vous a envoyé un paiement de 335,00 CHF.



Poursuites Judiciaires III

Cher(e) :

Nous vous informons que votre client(e) a été débité de son compte Paypal nous tenons à notifier par ce courriel que nous sommes en possession de vos fonds actuels, compte tenu du désistement de votre part, Serions nous en mesure de mettre l'affaire aux mains de la justice compétente ou si vous voulez procéder à une négociation par contre les fonds de remboursement sont prêts et actuellement prêt à être alimenté si votre compte Paypal dans les plus brefs délais ainsi la transaction sera close. Par conséquent, vous devez vous acquitter dans les plus brefs délais d cartes de rechargement GOOGLE PLAY de la somme de 300.00 CHF au plus grand tard ce Mardi 16 Juin 2020 avant 20 heures. Si dans le cas contraire vous ne restituez pas la somme demandée, nous déposerons une plainte contre vous auprès de la gendarmerie de votre localité et aussi Interpol pour arnaque et Abus de confiance envers une personnalité française dans le cas où vous avez arrêté la transaction nous vous prions de bien vouloir faire parvenir les différentes cartes GOOGLE PLAY afin de finaliser cette transaction .

Direction Centrale de la Police Judiciaire 11, rue des Saussaies 75008 PARIS

NB: Pour toutes vos questions et suggestions, contacter nous exclusivement . Si vous avez des questions à propos de Paypal veuillez visiter notre site Internet [www.paypal.fr](http://www.paypal.fr).

Merci de votre bonne compréhension .